L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 25 DECEMBRE 1886. 60me Année

Dufour & Donnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 25 DÉCEMBRE 1886

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an.....$12 00
Six mois.....6 00
Trois mois.....3 00
Un mois.....1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an.....$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an.....$3 00
Six mois.....1 50
Quatre mois.....1 00
Trois mois.....75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

Achetez vos bonbons et fruits glacés, cristallysés, chez Adolphe Lemame, à la Royale Confiserie. (Voyez l'annonce.)

NOËL !

Il y aura bientôt dix-neuf siècles que, chaque année, à pareil jour, l'humanité entière tressaille d'allégresse, à ce seul cri, sorti de millions de poitrines et retentissant dans tous les temples chrétiens : un enfant nous est né—*Puer nobis natus est.* C'est plus qu'une solemnité nationale : elle est universelle. Du Nord au Sud, de l'Orient à l'Occident, tous les peuples la célèbrent. C'est la fête des grands et des petits, des forts et des faibles, des riches et des pauvres, de la femme, de l'enfant, du vieillard, de tout ce qui porte le titre d'homme, de tout ce qui a un cœur pour aimer, une intelligence pour vénérer, une bouche pour entonner un hymne de louange et d'amour. Rien de plus triste, néanmoins, que cette crèche, rien de plus misérable que cette cabane, rien de plus obscur que cette naissance, rien de plus faible que cet enfant. Pourquoi le monde s'incline-t-il, pourquoi fléchit-il le genou, pourquoi courbe-t-il le front devant ce nouveau-né? pourquoi tressaille-t-il de joie et de reconnaissance à ce souvenir? C'est qu'il y a là le plus grand réformateur des temps anciens et modernes ; c'est que sa naissance avait été annoncée, dès le berceau du monde, c'est que la doctrine qu'il allait répandre, la bonne nouvelle qu'il allait annoncer, devait transfigurer l'humanité ; c'est qu'elle contenait en germe tous les progrès moraux, intellectuels et sociaux de l'avenir. Voilà près de dix-neuf cents ans, en effet, que les nations marchent à la lumière de cette étoile : guide aussi sûr aujourd'hui que le premier jour, et, malgré les révoltes des esprits forts, malgré les doutes des esprits faibles, malgré les relâchements de ceux ci, l'indifférence de ceux-là, aucune d'elles n'a pu sortir de la voie que le CHRIST lui a tracée, sans errer à l'aventure et courir à l'abîme.

Interrogez toutes les nouvelles doctrines ; étudiez-les, les unes après les autres. Il y en a, assurément, de fort belles, de fort grandes, de dignes de tous les respects. Celles-ci ont été inspirées par le génie ; celles-là, par une ardente philanthropie ; elles peuvent souvent se tromper sur les moyens, mais leur but est généralement utile, élevé, sublime même, parfois. Quel est leur dessein à toutes? diminuer, autant que possible, les maux, relever les infériorités, protéger les faiblesses, adoucir les tyrannies, rapprocher les distances qui existent entre les classes et les races, resserrer de plus en plus les liens naturels qui unissent tous les membres de cette grande famille qu'on appelle le genre humain. Leur dernier mot, c'est la fraternité universelle.

Qu'est-ce tout cela, sinon, sous une forme plus ou moins moderne, plus ou moins heureuse, l'application du précepte d'amour qui fait le fond de la religion du CHRIST. C'est déjà un premier triomphe de cette doctrine, qui date de dix-neuf cents ans, de voir qu'aucune autre n'a pu, depuis lors, apercevoir un but plus grandiose, obéir à des aspirations plus nobles.

Il y en a, cependant, pour elle, un second plus grand encore que le premier ; il lui vient de la supériorité des moyens employés.

Quels sont les procédés presque toujours mis en usage par les nouveaux réformateurs? Les prescriptions légales ; ils ne sortent presque jamais de là; ils font tout reposer sur la loi ; ils confient la direction des âmes à l'autorité publique; ils fondent, ou veulent fonder, ce qu'on a nommé, avec raison, la réforme extérieure, basée sur la légalité, qui a le malheur de n'atteindre l'homme qu'à la surface, de n'agir que sur ses actes, de ne pas pénétrer dans son for intérieur. De là, la nécessité pour eux d'en appeler, sans cesse, à la force armée, au code pénal. La répression est leur principal procédé ; il sont toujours et fatalement forcés d'y arriver. Nous ne les en blâmons pas. C'est leur droit, c'est leur devoir ; ils font bien d'exercer l'un et de remplir l'autre. Nous regrettons seulement que leur système ne leur permette pas de pénétrer plus avant dans l'homme, de le saisir au cœur.

La supériorité incontestable de l'œuvre du CHRIST sur l'œuvre des autres réformateurs consiste en ce que le SAUVEUR s'est adressé directement à l'âme. C'est elle qu'il a voulu, tout d'abord, changer, améliorer, anoblir, épurer. Il n'a pas, un seul instant, songé à la légalité : il n'en avait nullement besoin. Il a fait uniquement de la morale. Sa merveilleuse doctrine, qui a traversé triomphalement les âges, se résume en quelques formules d'une adorable simplicité, à la portée de tous, même des enfants. C'est avec cela, rien qu'avec cela, qu'il a bouleversé l'univers.

A la réforme légale ou extérieure, il a substitué la réforme morale ou intérieure, et, du premier coup, il l'a fait passer dans les mœurs, dans les habitudes de chaque jour, dans les actes de chaque instant, au moyen de la Charité, forme primitive, spontanée, par conséquent, supérieure, de la fraternité légale moderne. En vent-on la preuve? Il y a un idéal poursuivi, en vain, par les réformateurs de date récente, une utopie absolument irréalisable par les voies légales, attendu que celui qui l'aurait le plus ardemment réclamée, la veille, serait le premier à s'en affranchir le lendemain. L'application de la doctrine ne serait pas autre chose que la suppression de toutes les libertés. Nous voulons parler de la communauté des biens.

Cette utopie s'est, cependant, réalisée, un jour, dans l'Eglise primitive, à l'époque héroïque du Christianisme. Chacun apportait volontairement, spontanément, sans y être obligé par aucune prescription légale, ce qu'il possédait et le mettait, simplement, sincèrement, à la disposition de la communauté.

Comment en était-on arrivé à cette sublime forme du communisme? En pratiquant de cœur et d'âme, ardemment, dans toute sa plénitude, la maxime du DIVIN MAITRE : "Aimez-vous les uns les autres!" et cela suffisait.

Nous n'avons pas pour mission d'imposer ou de discuter une doctrine religieuse quelconque, mais celle du CHRIST est là, écrasante par sa sublimité autant que par sa simplicité, par la grandeur incomparable autant que par la pérennité de ses conséquences.

Et, maintenant, pourquoi nous réjouissons-nous tant, en ce jour de fête? Pourquoi témoignons-nous tant d'amour, de reconnaissance à CELUI qui en est le héros? Parce qu'il nous a fait du bien à tous ; parce qu'il a aimé la liberté ; relevé la femme, béni et affranchi l'enfance, tendu la main aux pauvres, allégé le fardeau des malheureux, essuyé les larmes des affligés ; parce qu'il a aimé tout ce qui est faible, tout ce qui a faim et soif, tout ce qui est sans vêtements et sans abri ; parce qu'il a réhabilité le repentir et créé cette institution divine qu'on appelle le Pardon.

Comment, à cette heure, resterions-nous sourds aux prières de l'infortune; comment ne chercherions-nous pas à soulager les maux des enfants, des vieillards malheureux? Comment n'irions-nous pas porter l'allégresse dans les orphelinats, dans les asiles, dans les prisons même? Ne sont-ce pas là les formes les plus ingénieuses que sait revêtir la Charité? et la pratique de cette vertu n'est-elle pas le premier des devoirs, lorsque nous célébrons la naissance du CHRIST, lorsque nous chantons les louanges de CELUI qui est l'inventeur de la Charité, qui l'a propagée sur la terre?

Loterie de l'Etat de la Louisiane.—On lira, dans une autre partie de cette feuille, plusieurs avis signés des numéros gagnants, par lesquels les signataires déclarent avoir possédé des fractions de billets auxquels sont échus les premiers lots de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, au tirage mensuel qui vient d'avoir lieu. Les ayants-droit ont, partir des sommes fort rondes, variant de mille à quinze mille piastres, et pour cela n'ont en aucune autre formalité à remplir qu'à présenter leurs billets au bureau de la compagnie, dont le siège est à l'angle des rues Union et St-Charles. La Fortune ne connaît pas le sectionnalisme : elle favorise indifféremment gens de la ville et étrangers. Dans les avis auxquels il est fait allusion plus haut, on verra que le plus grand nombre des heureux sont domiciliés hors de la Louisiane. Ce fait démontre encore une fois que la Compagnie de la Loterie de la Louisiane répand ses billets partout et réussit à les y placer.

ESPAGNE. — Le 3 décembre, à la Chambre des députés, le ministre des finances a déposé un projet de loi sur le fermage de la régie des tabacs. Il fait un exposé sincère de la situation du Trésor ; il dit que le déficit du budget doit appeler la sérieuse attention des députés et qu'il est nécessaire de réorganiser les services.

Le ministère a déposé, en outre, un projet de loi tendant à retirer de la circulation les monnaies frappées en 1870.

Le ministre des affaires étrangères a déposé un projet relatif à l'admission temporaire des matières premières étrangères destinées à être manufacturées en Espagne moyennant l'acquit des droits d'entrée remboursables à la sortie. D'après le projet, on pourrait admettre des cautions pour le payement de ces droits. La loi a un caractère général, mais l'admission de chaque produit devra être sanctionnée par le gouvernement.

Un incident assez vif a marqué la fin de la séance.

M. Sagasta a dit que les petites passions personnelles sont la cause de la division des partis.

M. Romero réclame.

M. Sagasta réplique : Je ne vise personne en particulier, mais je condamne les petits griefs qui font le dépit pour drapeau et le mécontentement pour programme.

M. Romero qualifie ces paroles d'insulte, ce que nie M. Sagasta.

M. Romero s'écrie qu'une telle politique est une menace pour le pays et un danger pour la monarchie.

M. Sagasta proteste. La droite applaudit, ce qui provoque un moment de confusion.

M. Sagasta termine son discours en disant qu'il n'aime pas le pouvoir pour lui-même, car il impose de réels sacrifices, quand on voit comme en Espagne le gouvernement attaqué par des minorités comparables à celle dont M. Romero est le chef ; mais sa seule ambition est de travailler à l'agrandissement de la patrie, et, pour atteindre ce but, il est nécessaire de consolider la monarchie.

Le 5 décembre, à la Chambre des députés, le ministre des colonies a présenté un projet de loi prorogeant le traité entre l'Etat et la Compagnie transatlantique espagnole.

La Compagnie serait obligée à établir de nouvelles lignes de vapeurs sur la côte occidentale d'Afrique et pour l'Amérique du Sud.

En cas de guerre, les vapeurs de la Compagnie pourraient être armés par le gouvernement.

Le 7 décembre à la Chambre des députés, le ministre des finances a déclaré qu'il avait accepté tous les projets de M. Camacho.

Le général Lopez Dominguez a prononcé un long discours. Il a dit qu'il n'a d'autre ambition que la grandeur de l'Espagne, et il nia qu'il eût des vues personnelles ; il a ajouté que M. Sagasta n'est pas soutenu par l'opinion publique et qu'il a toujours été surpris des pronunciamentos. Son maintien au pouvoir est un danger pour l'ordre public. Il a soutenu encore que les réformes militaires n'ont pas satisfait l'armée, qui voit ainsi ses vœux non réalisés. Il a ajouté que le gouvernement n'a rien fait pour sonjurer le danger des pronunciamientos.

Le marquis de la Vega de Armijo a dit qu'il n'est pas dissident, mais il n'approuve pas les changements ministériels avant la réouverture des Chambres.

M. Sagasta a défendu la conduite du cabinet et fait l'éloge de la reine régente, qui inspire des sympathies unanimes à l'Europe.

Le 9 décembre, à la chambre des députés, la discussion sur la politique générale a continué.

M. Romero Robledo a blâmé le gouvernement d'avoir accepté le concours bienveillant des républicains opportunistes.

M. Castelar interrompant : "J'ai fait, dit-il, ce que j'ai cru convenable de faire."

M. Romero a ajouté qu'avant le pronunciamiento du 19 août il avait renseigné le gouvernement sur la conspiration militaire.

Le ministre des affaires étrangères a fait un signe affirmatif.

AUTRICHE-HONGRIE. — Les généraux Rheinisander, Kuhn et Phillippovitch, commandants des corps d'armée de Brunn, de Gratz et de Prague, viennent d'être appelés à Vienne par le ministre de la guerre. On attache de l'importance aux conférences qui vont avoir lieu entre ces généraux et le ministre.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.—Rapport annuel.

La société Française de Bienfaisance et d'assistance mutuelle est une de celles qui font le moins parler d'elles, à la Nouvelle-Orléans ; jamais on ne la voit parader dans nos rues ; jamais elle ne donne de banquets. Il est rare qu'elle se livre à une manifestation publique. Elle a même banni la musique des funérailles, qu'elle accorde à ses sociétaires ou aux membres de leurs familles décédés. Mais elle est la la plus ancienne de toutes, croyons-nous, et assurément la plus nombreuse et la plus riche. On connaît le magnifique asile, la vaste propriété qu'elle possède entre les rues Ste Anne et Orléans, et ses biens meubles et immeubles s'élèvent à une valeur de près d'une centaine de mille dollars.

Depuis la formation de son premier noyau, en 1809, alors qu'elle portait le titre de société d'Orléans sous la présidence de M. Frédéric Buisson, elle n'a fait que grandir et prospérer.

Ce n'est pourtant que depuis 1843 qu'elle a une existence légale; c'est cette année-là qu'elle a été incorporée sous le titre qu'elle porte maintenant. Son véritable premier président a été Pierre Soulé, qui a occupé le fauteuil jusqu'en 1853, à l'exception d'un court intervalle, à l'époque où il a été représenter la Louisiane au Sénat des Etats-Unis. Dans ce court interrègne, la présidence a été occupée par l'abbé Leaue.

Le successeur de M. P. Soulé a été M. Olivier Bilineau, de 1853 à 1863, Puis sont venus MM. Joseph Girod, de 1864 à 1875 ; M. Jean Schweitzer, de 1875 à 1880 ; M. Joseph Lebianc, de 1881 à 1886 ; enfin M. Joseph Bayle, élu à la fin de novembre dernier.

Nous venons de dire que la Société Française de Bienfaisance est la plus nombreuse de ce genre qu'il y ait aux Etats-Unis. Tout le monde, du reste, le sait parmi nous, et le fait n'est ignoré dans aucun des centres de l'Union Américaine, surtout dans ceux où se trouve une agglomération plus ou moins grande de Français.

En voici, du reste, une nouvelle preuve. Elle se composait, à la fin de novembre 1885 de 1,456 membres. Il y a eu, depuis lors, 133 admissions—ce qui porterait le chiffre membres à 1,589 ; mais, par suite de décès, de radiations, de départs ou de rapatriements, il a baissé de 110 ; restent 1,475 membres. On voit combien est solide cette société. Malgré près d'un demi-siècle d'existence, elle ne fait qu'augmenter en nombre. Le secret de cette force est tout entier dans l'ordre et l'économie d'une administration qui repose sur de longues et saines traditions, religieusement conservées dans son sein, malgré les changements opérés par le temps dans le personnel du conseil.

Il s'y fait, chaque année, un assez grand roulement de fonds. Ainsi le total des recettes a été, de 28 novembre 1885 à la même date 1886, de $18,121 23, sur lesquels il a été dépensé $2,297 50, en bons de secours; $3,839 74, en médicaments ; $1,503, en honoraires de médecins; $687 50, en funérailles. Nous n'entrons pas dans les autres détails de frais d'administration ; nos lecteurs peuvent s'en rendre compte, en parcourant le rapport que nous publions dans une autre colonne. Les dépenses ayant été de 16,147,74 contre une recette de $18,121,23, l'encaisse se trouvait aujourd'hui de 1973,49.

La Société possède aussi une caisse de bienfaisance qui opère en dehors de la mutualité. L'encaisse n'a ni augmenté, ni diminué, cette année.

Le rapport du comité de secours est fort intéressant. Le comité a distribué 462 bons de secours aux veuves, aux orphelins, aux sociétaires dans le besoin, ce qui fait une somme totale de $2,297 50. Sur 85 décès dont il a fait les frais, on ne compte que 35 sociétaires. Les autres cinquante funérailles étaient accordées à des femmes et à des enfants de sociétaires. Il en est de même du service médical, qui est l'objet de soins extrêmement minutieux.

On sait qu'il y a à l'asile une magnifique infirmerie et une pharmacie admirablement approvisionnée, où l'on ne trouve que des médicaments de première qualité, de provenance française. M. le Dr T. Layton, qui était à la tête de ce service, y a soigné, 175 malades, dont le traitement représente un total de 4,260 journées.

Le service gratuit des consultations installé par le Dr Touatre a été continué avec succès par le Dr Layton qui a donné, soit à l'asile, soit dans son cabinet, 836 consultation à 421 sociétaires.

Au dehors, à domicile, le service était fait ; dans la partie supérieure de la ville, par le Dr Bergé qui a soigné 627 malades ;

dans la partie inférieure, par le Dr Dupaquier qui a donné ses soins à 594 patients ;

Aux Abattoirs, par le Dr Renshaw qui a visité 227 malades. — Total, 1,621.

Il ne nous reste plus qu'à faire connaître les noms de la nouvelle direction qui doit entrer en fonctions d'aujourd'hui en huit.

Conseil d'administration :

Président, M. J. Bayle.

Vice-Président, J. L. Revol, réélu, coin Chartres et Conti.

Trésorier, F. Laplante, réélu, 269, rue Remparts (Nord.)

Comité de Finances :

MM. A. Griffo, réélu, 297-99, rue Royale.

P. Congot, réélu, 363 rue des Tanneries.

Comité de Secours.

MM. J. P. Henry, Président, réélu, 284 rue Poydras.

B. P. Lauseig, réélu, coin Dauphine et Pologne.

S. Toujouse, réélu, 274 rue Melpomène.

J. P. Jacob, coin Dumaine et Claiborne.

A. Deloume, 267 rue St. Pierre.

Comité d'Admission.

MM. S. Chaufrau, réélu, 183 rue Bourbon.

G. L. Marcel, 214 Canal et Bassin.

Voici maintenant les nominations qu'a faites le Conseil d'administration :

Secrétaire—L. Simon, 101 rue Dumaine.

Collecteur—Henri Pierre Saério, 196 rue Dauphine.

Docteur de l'Asile—Dr F. Layton, 67 rue de Chartres.

Docteur de la partie supérieure de la ville—Dr P. Bergé, coin Poydras et Bassin.

Docteur de la partie inférieure—Dr P. M. Fourgnette, 252 rue Royale.

Abattoirs—Dr S. G. Renshaw, rue Levée, près Hancock.

Gardien de l'Asile—F. Daste.

Les pharmaciens restent les mêmes.

Nous remercions, en finissant, M. Simon des explications qu'il nous a données avec sa lucidité habituelle d'esprit, et sa profonde connaissance de tout ce qui concerne cette Société-modèle.

ALLEMAGNE. — Voici le texte d'une partie du discours que le feld-maréchal de Moltke a prononcé, le 4 décembre, au Parlement d'Allemagne et que reproduisent nos derniers journaux de Paris :

Le feld-maréchal a déclaré que tous les vœux de l'Allemagne, à gauche et à droite, sont en plein armement, ce qui constitue une situation qu'un pays riche ne pourra lui-même supporter à la longue et qui est de nature à amener promptement une solution.

"C'est pour cette raison — a-t-il ajouté — que le gouvernement a présenté le projet de loi avant l'expiration du septennat.

"L'exposé des motifs du projet montre jusqu'à quel point nous sommes inférieurs aux autres Etats en ce qui concerne l'effectif de l'armée et les charges de la nation, et prouve que la France paie le double de ce que nous payons.

"Une alliance avec la France, alliance qui serait certainement propre à assurer la paix de l'Europe, sera impossible tant que l'opinion publique continuera, en France, à demander avec véhémence la reddition de deux provinces que nous sommes fermement résolus à ne jamais rendre. (Applaudissements.)

"L'alliance avec l'Autriche a beaucoup de valeur, mais un grand Etat doit compter sur ses propres forces.

"Le projet de loi ne concerne pas seulement l'effectif de paix, mais aussi l'effectif de guerre, vu que les nouveaux cadres augmenteront la force de l'armée en temps de guerre.

"La question financière a été étudiée avec soin.

"Pour des raisons d'économie, l'infanterie seule est augmentée.

"Le projet ne demande pas seulement ce qui est strictement nécessaire au point de vue militaire, il ne demande que ce qui est réalisable au point de vue financier. Mais lorsqu'il s'agit de questions aussi importantes que la puissance et la force défensive du pays, la question financière doit être reléguée au second plan.

"Cette demande est faite en vue du maintien d'une paix obtenue au prix d'efforts laborieux.

"Si nous repoussons le projet, ce rejet impliquera la responsabilité des malheurs que déchaînerait une invasion ennemie.

"Nous avons obtenu assez difficilement l'unité de l'Allemagne, laissez-nous la maintenir et prouver que nous sommes encore unis sur cette question.

"Tout le monde sait que nous ne projetons aucune conquête. Qu'il sache aussi que nous voulons conserver ce que nous avons et que, résolus à cela, nous sommes suffisamment armés." (Bruyante applaudissements.)

Le 3e bataillon de chasseurs, en garnison à Lubben, en Prusse, s'occupe activement du dressage des chiens de guerre. Ces chiens sont destinés surtout au service des avant-postes. On les dresse à aller des postes avancés au gros du détachement et à revenir du gros du détachement au poste avancé en portant, attaché au cou, un petit portefeuille qui contient les renseignements à transmettre. En second lieu, ils doivent servir à prévenir l'avant-poste de l'approche de l'ennemi dans la nuit. Enfin, on les dresse à rechercher des blessés ou des égarés. Chaque compagnie dresse deux chiens.

L'OURAGAN DU 8 DÉCEMBRE EN BELGIQUE.—En Belgique, l'ouragan a sévi avec une rare violence. A Bruxelles, plusieurs personnes ont été blessées, deux voitures du chemin de fer de Ceinture ont eu leur toiture enlevée. Même accident est arrivé à un tramway. Une partie de la couverture de la caserne des guides, à Etterbeck, a été enlevée.

L'agitation de l'Escaut à Anvers était épouvantable : plusieurs embarcations ont sombré ; on signale plusieurs sinistres maritimes sur le bas Escaut, mais il est impossible, jusqu'à présent, de savoir les noms des bâtiments. Un grand navire a été perdu à la hauteur de Terneuzen, un autre près de Flessingue, mais leurs équipages ont été sauvés.

Une partie du vitrail de l'église Saint-Jacques a été brisée par le vent. Enfin, la tempête a été accompagnée d'un orage violent pendant lequel deux jeunes élèves de l'Athénée ont été tués par la foudre.

La plupart des cours d'eau en Belgique ont débordé, on craignait des inondations si le mauvais temps continuait.

Les communications télégraphiques ont été suspendues entre Londres, Bruxelles et Berlin.

Marié, samedi, le 18 décembre 1886, à l'Eglise de l'Annonciation par le Rev. Père Koutel, M. BENJAMIN F. HAMMOND, de cette ville à Mlle LOUISE CAMPAGNOLLE, de France.

25 déc—1f

Décédé hier matin à 8 heures, à l'âge de 42 ans JOHN H TOURNÉ. Les amis et connaissances ainsi que ceux des familles Tourné Béon et Dunbar sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui samedi, à 4 heures précises, de sa dernière demeure, rue Bourgogne, entre Ste-Anne et Dumaine.

Salle de la Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

Les officiers et les membres de cette Association sont par le présent requis de se réunir, avec badge, aujourd'hui Samedi, 25 décembre 1886 à 3 heures P. M. à leur salle, No 51 rue Bienville, pour assister aux funérailles de leur frère JOHN H. TOURNÉ, âgé de 42 ans, natif de la Louisiane.

Par ordre de

CHAS. T. SONIAT
Chairman du Comité de Secours.
ELIE LAMBERT, Secrétaire aux finances.
Approuvé: A. L. TISSOT, Président.

PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue du Canal.
B. TREMOULET
Vend en gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes. Comestibles de choix, etc. Livraison à domicile 9 nov86—1anPP

COLLÈGE ST-ISIDORE
Troisième district, Nouvelle Orléans.
Réouverture des classes le 3 janvier. Cette Institution offre tous les avantages désirables pour une éducation chrétienne et complète. La seconde session commence le 1er Février. Pension et enseignement, par mois, $16. Pour le catalogue s'adresser au Rév. J. SCHERER, C. S. C.
25 déc—1m Président.

Proclamation
—DU—
ROI DU CARNAVAL !
PRO BONO PUBLICO.
EDIT CLXVI.

A tous ceux que le présent Edit concerne—Salut !

Nous rappelant avec une vive reconnaissance l'allégeance accordée à notre autorité, et les brillantes cérémonies préparées pour notre règne joyeux, nous nous adressons encore une fois à nos bien aimés sujets de la Nouvelle-Orléans la reine des villes du Sud, notre capitale de prédilection, et, afin que tous se préparent à nous recevoir, nous ordonne que le

MARDI-GRAS,
LE 22IME JOUR DE FÉVRIER,
1887,

comme le grand jour de notre fête à nous, REX, Roi du (Carnaval), soit observé avec une pompe inaccoutumée, et que tous ceux qui doivent allégeance à notre maison fassent tout en leur pouvoir accourir à notre joie pour que nos bien aimés sujets et ceux qui visiteront notre capitale royale. A cette fin nous ordonnons et décrétons, que :

I. Toutes les lignes de transport dans notre domaine royal publieront et promulgueront immédiatement un tarif réduit pour le transport à la Nouvelle-Orléans, au profit des sujets loyaux qui peuvent désirer visiter la capitale royale ce jour là.

II. Afin d'attester leur loyauté et d'honorer convenablement notre très auguste personne à l'occasion de notre entrée triomphale dans la capitale, tous les sujets fidèles qui y résident devront se former en corps organisés et se rapporter promptement au département de la guerre pour être assignés au service.

III. En considération de la prompte et implicite obéissance à cet Edit Royal, chaque sujet loyal est par la présente abous de tout service et allégeance envers tout autre pouvoir que le notre, et tous les édifices publics et lieux d'affaires dans la capitale royale devront être fermés.

IV. La réputation de ces fêtes s'étant étendue dans beaucoup de pays, inspirant à leurs peuples le désir de voir les magnifiques spectacles organisés en notre honneur et de participer aux joies de notre règne, nous adressons à tous ceux qui demeurent au delà de nos frontières, protégées par notre loyal étandard de rouge, de vert et d'or, une cordiale invitation à visiter notre capitale de choix le Mardi-Gras. Nous leur promettons un bon accueil et cette généreuse hospitalité pour laquelle nos affectueux sujets de la Ville du Croissant sont renommés dans le monde entier.

V. Nous sommes heureux d'apprendre que la santé et la paix ont été le partage de notre peuple bien-aimé dans tout l'Etat, que les récoltes sont satisfaisantes ; que l'avancement et la prospérité ont couronné toutes les branches de l'industrie et de notre commerce. Nous formons le vœu que chaque année nouvelle voie s'accroître les richesses et la puissance de ceux que nous aimons tant, leur permettant par là de fêter avec plus d'éclat et avec plus de gaîté notre visite annuelle sur la Ville du Croissant.

VI. Sa Majesté a très gracieusement accepté le second grand cortège suivi d'un bal que ses bien aimés et loyaux sujets comptaient ses courtisans ont organisé en son honneur et fixé au 19 MARS 1887, (mi carême), et dont Sa Majesté bénie a promis d'honorer de sa présence, renvoyant pour cela son retour dans ses domaines et lui permettant de demeurer plus longtemps parmi ses loyaux sujets de la ville du Croissant qui l'aime tant.

Sa Majesté a aussi ordonné qu'il fît beau temps pendant son séjour dans la Ville du Carnaval afin que tous ceux qui nous viendront de l'étranger puissent se livrer aux joies de l'époque.

Dieu protège le Roi !

Donné sous notre signature et le sceau royal, dans notre joyeux Palais des Arts, en notre ville de l'Industrie, le 1er jour de Novembre 1886, et la Cent-Quinzième Année de notre règne.

Par le Roi lui-même,

REX,
Contresigné: BATHURST.
Grand Chambellan.
Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 6 Décembre 1886.

Toutes les communications officielles devront être adressées à

BATHURST.
Boîte de Poste 1033, Nlle-Orléans, Lne.
25 déc—

Avis.

$150,000.

Nouvelle-Orléans, 24 décembre 1886.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Wells Fargo & Co's Bank, San Francisco, Cal., un dixième du billet No 93,174, tirage à numéro simple, Classe M, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dit lous qui a gagné le Premier Gros Lot de Cent Cinquante Mille Piastres, le mardi, 14 décembre 1886, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit dixième au bureau de la compagnie.

CHAS. SANTANA.
Courtier de la Louisiana National Bank, Nlle-Orléans, Lne.
25 déc—2f PP

Avis.

$150,000.

Nouvelle-Orléans, 15 décembre 1886.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte d'un client, un dixième du billet No 93,174, tirage à numéro simple, Classe M, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Premier Gros Lot de Cent Cinquante Mille Piastres, le mardi, 14 décembre 1886, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.

J. J. LALLANDE,
Courtier de la New Orleans National Bank, Nlle Orléans, Lne.
25 déc—2f PP

Avis.

$150,000.

Nouvelle-Orléans, 15 décembre 1886.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte d'un déposant, un dixième du billet No 93,174, tirage à numéro simple, Classe M, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Premier Gros Lot de Cent Cinquante Mille Piastres, le mardi, 14 décembre 1886, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.

P. BURGI.
Courtier du Hibernia National Bank.
25dec—2f PP. Nlle-Orléans Lne.

Avis.

$150,000.

Nouvelle-Orléans, 23 décembre 1886.

LE soussigné certifie qu'il était porteur d'un cinquième du billet No 93,174, tirage à numéro simple, Classe M, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, cinquième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Vingt Mille Piastres, le mardi, 14 décembre 1886, et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit dixième au bureau de la compagnie.

CHAS SANTANA
Commis au Change du Louisiana National Bank de la Nouvelle-Orléans, Lne.
25dec—2f PP

Avis.

$150,000.

Nouvelle-Orléans, 22 décembre 1886.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte du Wells, Fargo & Co's Bank, San Francisco, Cal., un dixième du billet No 93,174, tirage à numéro simple, Classe M, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Premier Gros Lot de Cent Cinquante Mille Piastres, le mardi, 14 décembre 1886, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.

FRANK METZ.
25dec—2f PP Oshkosh, Wis.

Avis.

$150,000.

Nouvelle-Orléans, 22 décembre 1886.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte du Wells, Fargo & Co's Bank, San Francisco, Cal., un dixième du billet No 93,174, tirage à numéro simple, Classe M, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Vingt Mille Piastres, le mardi, 14 décembre 1886, et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit dixième au bureau de la compagnie.

CHAS SANTANA
Commis au Change du Louisiana National Bank de la Nouvelle-Orléans, Lne.
25dec—2f PP

Avis.

$150,000.

Nouvelle Orléans, 21 déc 1886.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de personnes à New York, par l'intermédiaire de leur correspondant en cette ville, un dixième du billet No 93,174 tirage à numéro simple, classe M, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane dixième qui a gagné le Premier Gros Lot de Cent Cinquante Mille Piastres, le mardi, 14 décembre 1886, et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.

J. H. LALLANDE,
Courtier de la New Orleans National Bank, Nlle Orléans Lne.
25 déc—2f PP

Avis.

$20,000

Nlle Orléans, 17 décembre 1886.

LE soussigné certifie qu'il était porteur d'un cinquième du billet No 92,507 tirage à numéro simple, Classe M de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, cinquième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Vingt Mille Piastres, le mardi, 14 décembre 1886, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.

F. M GROSS
Crescent-Bank, Nlle Orléans, Lne.

Avis.

$20,000.

Nouvelle Orléans 20 décembre 1886

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Wm L. Gigelloli, Savannah, Geo. un dixième du billet No 92,507, tirage à numéro simple, Classe M, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Premier Gros Lot de Cent Cinquante Mille Piastres, le mardi, 14 décembre 1886, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.

P. A. GROSS
Agent du Southern Express Co.
25 déc—2f PP Nlle-Orléans Lne.

Avis.

$20,000.

Nouvelle Orléans, 20 décembre 1886.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Wm F. Brady, 1515 Fulton Avenue Evansville Ind. un dixième du billet No 92,507, tirage à numéro simple, Classe M, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane—dixième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Vingt Mille Piastres, le mardi, 14 décembre 1886 et que le montant en a été promptement payé sur présentation du dit dixième au bureau de la compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent de la Southern Express Co.
25 déc—2f PP Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$20,000.

Nouvelle-Orléans, 22 décembre 1886.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte du Wells, Fargo & Co's Bank, San Francisco, Cal., un dixième du billet No 92,507, tirage à numéro simple, Classe M, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Vingt Mille Piastres, le mardi, 14 décembre 1886, et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit dixième au bureau de la compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent de la Southern Express Co.
25 déc—2f PP Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$20,000.

Nouvelle-Orléans, 22 décembre 1886.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Wells, Fargo & Co's Bank, San Francisco, Cal., un dixième du billet No 92,507, tirage à numéro simple, Classe M, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Vingt Mille Piastres, le mardi, 14 décembre 1886, et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.

CHAS SANTANA.
Commis au Change du Louisiana National Bank de la Nouvelle-Orléans, Lne.
25dec—2f PP

Avis

$10,000.

Nouvelle-Orléans, 22 décembre 1886.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de la banque de Wells, Fargo & Co., de San Francisco, Cal., un dixième, et de Prendergast, Baltimore, Md., par existence de Stein Bros., Baltimore, Md., un cinquième du billet No 80,309, tirage à numéro simple, Classe M, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le Quatrième Gros Lot de Dix Mille Piastres, le mardi, 14 décembre 1886, et que la montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation des dits billets au bureau de la Compagnie.

CHAS. SANTANA.
Commis au change du Louisiana National Bank de la Nouvelle Orléans